



Mairie de Mélagues



Le Bourg, 12360 Mélagues
Tél: 0565995303
mardi 10h à 14h
samedi 15h à 17h
mairie@melagues.fr
www.melagues.fr

Cyber-base de Mélagues



Horaires
mardi 8h – 14h
jeudi 8h – 14h
Tél: 0565995410
mairie.melagues@orange.fr

Gîtes de Cartayrade



Hendrik & Dorine Brakel
Cartayrade – Rials
12360 Mélagues
0685362074 ou 0608312424
info@cartayrade.com
www.cartayrade.eu

Volailles de Brioges



Sylvie et Jean-Louis Rivemale
Brioges, 12360 Mélagues
tél: 0982123996
Port: 0687250205 - 0683060896
volaillesdebrioges@orange.fr

Le temps du mois

Juillet, le mois de Jules César, depuis les Romains, est en principe marqué par le beau temps, la modération du vent, la stabilité des températures à un niveau élevé. Mais désormais, le réchauffement climatique s'accompagne d'une grande instabilité, source d'imprévisibles et de paradoxes. Cette année, la fête de Mélagues des 5 et 6 juillet s'est déroulée sous un climat idéal. Mais dès le lundi 7, averses, orages et montées caniculaires n'ont cessé d'alterner pendant la quinzaine suivante. La canicule, dans nos montagnes, n'a pas été excessive, avec des maximales diurnes de 32 à 36 degrés, ce qui n'est pas inédit. Cependant, la touffeur d'un courant méditerranéen au souffle quasi imperceptible empêchait de s'installer la fraîcheur nocturne. Plusieurs orages, la semaine dernière, ont apporté un peu de pluie : à peine l'équivalent d'un arrosage de jardin, accompagné, la nuit du 20 juillet, de deux épisodes successifs de foudre, en début, puis en milieu de nuit. Il convient de souligner la rapidité et l'efficacité des agents ENEDIS de St Affrique, qui sont intervenus à Mélagues deux fois consécutives : la première pour identifier la panne, la seconde pour remplacer un transformateur qu'un éclair avait fusillé. Vers minuit, tout le monde était dépanné. Bravo, et merci d'avoir retrouvé le sens du service public dans la tradition d'E.D.F., que l'on désespérait de voir renaître.

En cette fin de mois, c'est le vent qui est de retour. Le nord-ouest souffle en rafales à longueur de journées et de nuits, parfois avec violence. Ces épisodes sont plutôt la marque des périodes d'inter-saison : début d'automne et fin d'hiver. J'entends certains de mes amis me dire : « l'été est fini ». Mais en tout cas, les températures diurnes et nocturnes semblent le confirmer : au fil de la journée, elles se situent entre 15 et 22 degrés. Faut-il déjà reporter nos espoirs de beau temps sur l'été de la Saint-Martin ?

Nouvelles d'Italie

Ce matin, dimanche 27 juillet, la télé italienne m'apprend que c'est la *giornata dei nonni et degli anziani* (la journée des grands-parents et des anciens) : exactement ceux que, chez nous, notre ineffable communauté de communes s'évertue à déporter, sous l'oeil indifférent de la majorité des élus de tout grade et de tout bord.

Autre pays, autres mœurs ! Il est vrai que la tradition italienne d'honorer et de respecter les valeurs familiales reste vivace.

Non que l'Italie soit à l'abri de tout reproche. Car une autre nouvelle du jour, c'est l'annonce d'une bagarre à Naples, bilan un mort, deux blessés graves. En Italie comme chez nous, c'est un fait divers quotidien. La différence, c'est qu'il ne s'agit quasiment jamais d'immigrés. L'Italie, cependant, ne leur ferme pas la porte. Il y a une trentaine d'années, elle a accueilli des milliers d'Albanais, dont l'insertion progressive n'a guère produit de remous. Pour cette année, la présidente du Conseil, Giorgia Meloni, prévoit d'en accueillir 300 000, dont l'Italie a besoin dans ses usines et pour son agriculture. Par contre, elle s'est couverte de ridicule, en voulant sous-traiter à l'Albanie (retour différé à l'envoyeur?) des milliers de clandestins africains, ce que la justice italienne lui a refusé. Elle a dû, par conséquent, reprendre ceux qu'elle avait déjà expédiés, et les camps contruits à grands frais en Albanie restent vides!. J'ai bien peur que les « solutions » envisagées par Retailleau pour la France connaissent le même sort !

Dernières nouvelles de l'EHPAD de BRUSQUE

Celui-ci n'est pas encore officiellement fermé. Il y a quelques jours, restaient 5 pensionnaires qui n'avaient pas trouvé de nouvel hébergement. Sans doute ceux qui n'ont plus de famille apte à prendre en charge cette très difficile recherche improvisée. Il est inconcevable que ces transferts forcés n'aient pas été facilités par une assistance efficace de la com'com'. Quand on choisit le parti des bureaucrates, soyons du moins bureaucrates jusqu'au bout ! Sachons organiser les choses. Faute de quoi, on ajoute l'incompétence à la sécheresse de cœur ! Mais la com'com' n'a pas hésité à charger la barque, jusqu'à la faire chavirer. Elle a laissé à la charge de l'EHPAD de Brusque les frais d'intervention des psychologues, cet alibi constant et inutile, auprès des pensionnaires devenus S.D.F. et des personnels devenus chômeurs, ce qui représente un total d'environ 5 000 €. De même – on voit bien là toute sa « délicatesse » – les frais de transfert de l'EHPAD qui ferme à celui d'accueil, quand les frais n'étaient pas pris en charge ! Il fallait y penser ... et l'oser !

Jean-François MAJOREL a visité, avec Arnaud VIALA, le fameux « habitat inclusif » du Lévézou, qui consiste à regrouper les couples valides dans une sorte d'HLM amélioré. Le visiteur n'a pas été convaincu, car cet habitat, surdimensionné, n'est qu'à moitié occupé, et il n'y a pas de liste d'attente. Rien d'étonnant : tout cela n'est que logique. C'est un autre type de service, qui pourrait être un logement intermédiaire pour rompre la solitude d'un habitat rural isolé. Mais ces couples vieilliront, ou l'un des deux disparaîtra. Et leurs besoins de soins et d'assistance croîtront. Cette formule ne peut pas être un substitut à l'EHPAD classique, mais, à la rigueur, une étape intermédiaire. Sa raison d'être est essentiellement la réduction maximale du personnel d'assistance et de soins. Il ne faut pas être grand clerc pour le comprendre, ni chef comptable pour l'évaluer. Il serait bien plus efficace d'étudier un projet d'EHPAD polyvalent, capable d'accompagner le vieillissement et la perte d'autonomie de ses pensionnaires, tout en les gardant sur place. C'était dans ce sens que nous avons envisagé le projet de Sherpa de Belmont et Camarès, lesquels hébergent, de fait, des personnes qui en sont à divers stades d'autonomie et qu'on ne jette pas dehors pour autant. Même quand on fait ses comptes, il n'est pas interdit de faire preuve d'un brin d'intelligence ! Ce que les politiciens d'aujourd'hui ont bien du mal à démontrer !

Délinquance en col blanc

Il y a eu, à Camarès, dans les années 60, un notaire qui relevait de cette catégorie. Se croyant protégé par son statut, et l'ignorance juridique de sa clientèle, il s'est comporté comme un petit Sarkozy. Sauf qu'à cette époque, on n'avait pas inventé les bracelets ni les tours de chevilles fermés à clé. Grâce à des interventions politiques locales, il a pu échapper à la prison, mais a terminé sa vie astreint à résidence dans sa maison de Camarès, forcé de pointer à la gendarmerie, et avec des horaires de sortie restreints.

Ce ne serait que de l'anecdote (« *cronaca* » en italien), si les conséquences de ses malversations ne contribuaient pas encore, parfois, à nous « pourrir » la vie.

Il est intervenu, dans la commune de Mélagues, pour régler plusieurs successions dans le village de RIALS. Pour ma part, en 1960, j'avais dix-sept ans (ô le bel âge!). J'entrais à l'Université de Toulouse (l'ancienne, celle de la rue Albert Lautmann), et j'ignorais tout de ces épisodes. Mais j'ai eu, dans les années 80, un conseiller municipal de RIALS, Aimé ROQUES, très au fait de tous les détails, connaissant par cœur la cartographie des propriétés de la vallée, de Cartayrade à Serviès. C'est précieux, pour un maire, d'avoir un tel appui. Aussi, j'ai demandé pour lui la médaille d'honneur communale, qu'il a reçue lors d'une fête de Mélagues, des mains du ministre, mon ami Jacques GODFRAIN.

Les points sur les i

Aimé ROQUES est aujourd'hui décédé. Mais je n'ai rien oublié de ce qu'il m'a appris.

La route de RIALS, avec son embranchement qui dessert l'habitation de CARTAYRADE, a été ouverte de 1978 à 1980, à la demande et avec l'accord de la mairie sur l'itinéraire, par les services du département de l'Aveyron. Elle est classée dans la voirie communale.

Depuis 1980, l'embranchement de CARTAYRADE a été ouvert, entretenu, amélioré, enfin revêtu par la commune, qui est la seule autorité à être intervenue sur cette route. Le passage vers la maison suit un itinéraire sur la rive droite du ruisseau dit « de Cartayrade », puis remonte et oblique vers l'entrée, en parallèle avec la partie longeant le ruisseau. La maison a été vendue à plusieurs reprises à divers résidents secondaires, jusqu'à l'installation des propriétaires actuels, qui en ont fait leur résidence principale. L'embranchement réalisé par la commune suit une draille préexistante : on peut donc dire qu'il a été créé par les brebis et les chèvres qui l'empruntaient pour aller boire au ruisseau. Qu'on n'en soit pas surpris ! J'ai vu, dans l'Atlas marocain, demander à un âne de choisir l'itinéraire sur lequel ouvrir un passage pour accéder à la montagne, car les ânes sont avares de leurs efforts, et choisissent toujours l'itinéraire le plus facile ... Que les ingénieurs en tirent une leçon d'humilité !

Rambo : fracassante entrée en scène

L'un des acquéreurs de la propriété de CARTAYRADE, avant 1980, avait vendu le foncier non bâti à l'O.N.F., lequel avait aussitôt reboisé sa part de montagne. Et l'accès ouvert par la commune était utilisé, depuis 1980, aussi bien par les forestiers que par les propriétaires de la maison. Cette situation normale n'a jamais soulevé le moindre problème pendant 45 ans, ni avec les propriétaires successifs de l'habitation, ni avec les agents O.N.F.

Voici qu'en 2024 arrivent sans coup férir 2 nouveaux agents, jusqu'ici inconnus dans le secteur, qui s'en prennent sans ménagements aux propriétaires de la maison, leur reprochant d'avoir empiété sur le domaine public, menaçant de leur couper le chemin d'accès à leur domicile, prétendant leur imposer un ultimatum très rapproché pour évacuer les installations indues ... Bref, un comportement d'énervés chroniques, oubliant au passage que les habitants de la maison, depuis qu'ils sont là, ont donné 4 fois l'alerte pour un début d'incendie, permettant aux pompiers d'arriver à temps pour éteindre le feu, et cela, grâce au fait que leur téléphone est satellitaire, et que leur ligne électrique est souterraine, donc protégée.

Informé, je décide de traiter ces agissements comme l'effet d'un « coup de chaleur ». Sur le terrain, les choses se calment quelque peu. Je reçois les agents en mairie courant décembre, écoute poliment leur discours, et me rends compte qu'ils n'ont aucune habilitation à traiter l'affaire. En tout cas, pour ma part, je ne traite jamais avec Rambo ! Je le laisse à Trump et à sa trompette !

Vers l'apaisement ?

Quel gâchis de détruire 45 ans de voisinage civilisé par un excès d'adrénaline ! Alors qu'il est si simple de régler la question !

Tout bien considéré, il existe deux griefs différents de la part de l'O.N.F. : celui des empiètements, et celui du chemin d'accès. Il faut les traiter à part. J'ai fait au directeur interdépartemental de CASTRES une proposition d'échange du terrain contesté (environ un demi-hectare) contre l'équivalent de terrain communal dans une autre parcelle municipale. Autrement dit, je me substituerai aux habitants pour que la mairie devienne propriétaire du terrain contesté, après quoi je le revendrai aux habitants. Pourquoi ce cirque ? Parce que la « doctrine » de l'O.N.F. est de ne « jamais » vendre ni échanger de terrain. Une belle connerie, qui ne facilite pas le dialogue !

Pour le chemin d'accès, je propose une concession importante : reconnaître que l'O.N.F. est propriétaire du chemin, à condition que l'office concède à la commune l'entretien exclusif dudit chemin. En effet, cette clause permettrait à la commune de garantir aux habitants le libre accès en tout temps à leur maison, principe en vigueur pour tous les écarts de la commune depuis le XIX^e siècle.

Je prends une précaution supplémentaire : je m'engage à mandater un géomètre-expert pour effectuer sur le terrain le relevé précis des parcelles. Car il faut lever les doutes, étant donné ce que disait Aimé ROQUES sur certaines revendications de l'Office, c'est à vérifier.

La rencontre en mairie de LACAUNE

À l'initiative du directeur de CASTRES, cette rencontre a eu lieu en terrain neutre (c'est un hasard, ce n'est pas une exigence!) le vendredi 6 juin. L'ambiance est détendue. Dorine (propriétaire de Cartayrade) est un peu anxieuse. « Rambo » est là, lui aussi, mais se contient. Pour ma part, je suis très calme, mais résolu. Les résultats sont mitigés :

- Pour la vérification de propriété des parcelles : l'échange n'est pas accepté. Il y aura donc une mise à jour. Mais le délai n'est pas impératif. Après 45 ans d'attente, on peut prendre son temps !
- Pour le chemin : le directeur de Castres, à ma grande surprise, est immédiatement d'accord pour concéder à la commune l'entretien de l'accès. Je serai attentif sur la mention « exclusif », car cela donnera à la commune la certitude que cet accès sera garanti, comme pour tous les autres écarts qui dépendent de la mairie.

S'il fallait une alternative ...

Si le relevé des parcelles ne constate pas d'erreur, la commune ne sera plus concernée sur ce point, et ne pourra plus intervenir dans le débat.

Si la convention en préparation par l'O.N.F. ne contient pas la mention « entretien exclusif », JE NE LA SIGNERAI PAS, et dès lors je mandaterai un avocat pour la procédure de reconnaissance officielle de propriété par USUCAPION (ou prescription acquisitive).

Je n'entre pas dans les détails. C'est très clair sur internet. Il s'agit de devenir propriétaire d'un bien foncier bâti ou non bâti, en s'en occupant comme si on en était propriétaire, régulièrement, publiquement et sans opposition, pendant 30 ans. Or, pour le chemin créé par les chèvres, et validé par la commune, l'entretien exclusif et régulier a duré 45 ans. Les conditions sont amplement remplies. Cette procédure s'applique, même si existe un autre propriétaire en titre, mais qui s'en est désintéressé.

C'est une loi peu connue, qui semble contredire le principe : « le droit de propriété est inviolable ». Mais logiquement, c'est très défendable.

Le statut de l'O.N.F.

L'intitulé « Office national des Forêts » définit très précisément la nature de l'O.N.F. Ce n'est ni l'État, ni le gouvernement. Il est sous tutelle du ministre de l'agriculture (à l'heure actuelle, c'est Annie GENEVARD, qui a été pendant plus de 20 ans ma collègue au Comité Directeur des Élus de la Montagne, où je m'occupais de l'école rurale). Dans la commune, le seul représentant du propriétaire, l'État, et du gouvernement, c'est le maire. On a tendance à l'oublier. Moi, je m'en souviens ! Si cette réalité n'est plus respectée, l'entité administrative O.N.F. a tendance à se comporter comme un État dans l'État. C'est son devoir, comme celui de toute administration, de tenir compte de l'avis du maire. Si les rapports sont corrects, celui-ci n'est pas pointilleux. Par exemple, je veux bien « oublier », dans le ruisseau de Rascas, la création de ce petit lac sans aucun permis de construire. Ce n'est pas un crime, mais c'est illégal. Il faut savoir se montrer humains ! Les uns et les autres !

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Concert choral à Mélagues

Vu le combat courageux et farouche de leur pays contre l'insane barbarie poutinesque, notre église Saint-Martin attendait avec beaucoup d'intérêt la prestation musicale de la chorale ukrainienne RUTA MYATA QUARTET, un événement rare dans les circonstances présentes, et d'autant plus appréciable. Accompagnées par le discret filigrane de leur jeune et talentueux flûtiste, mais parfois chantant *a capella*, les quatre choristes surent immédiatement susciter une profonde atmosphère d'émotion retenue, conforme, sans doute, à la sensibilité de "*l'âme slave*", mais amendée par l'assurance tranquille d'une volonté indomptée. Ce concert, ayant laissé jaillir quelques éclairs d'une allégresse maîtrisée, fut, pour le public, un authentique moment de communion. L'intermède inattendu, sous la baguette bienveillante de la chef de chœur, d'une interprétation en français du chant d'amour "*À la claire fontaine*", préfigure, il faut y croire, l'espéré retour du bonheur.



Rencontre annuelle avec le conseil municipal

Elle aura lieu le dimanche 3 août à partir de 10 h 30 dans la cour de l'école, et sera suivie du traditionnel moment convivial. Bienvenue à tous !

Énigmes

1/ Si Ursula von der Leyen attendait un bébé, comment pourrait-on appeler la mère ?

2/ À votre avis, quelle est la fleur préférée des ecclésiastiques ?
Surtout quand ils sont à bicyclette ?